

ATTENDU QUE le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent est adjacent à des infrastructures de transport qui sont sous la responsabilité du ministre des Transports, notamment l'échangeur Turcot, un tronçon de l'autoroute 15/132 situé à Brossard et un tronçon de l'échangeur entre les autoroutes 10 et 15/132 également situé à Brossard;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite collaborer avec le gouvernement du Canada afin que le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent soit réalisé dans les délais prévus et pour s'assurer que les travaux concernant les infrastructures de transport adjacentes au nouveau pont, qui sont sous la responsabilité du ministre des Transports, soient également complétés selon les échéanciers prévus;

ATTENDU QUE, à cette fin, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada souhaitent conclure le Cadre de collaboration relatif à la gestion des interfaces entre le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, le projet Turcot et les infrastructures adjacentes du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 10 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28), le ministre peut, avec l'autorisation du gouvernement, conclure tout accord avec tout gouvernement ou organisme conformément aux intérêts et aux droits du Québec pour faciliter l'exécution de cette loi;

ATTENDU QUE le Cadre de collaboration relatif à la gestion des interfaces entre le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, le projet Turcot et les infrastructures adjacentes du ministère des Transports du Québec est une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, malgré toute autre disposition législative, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvé le Cadre de collaboration relatif à la gestion des interfaces entre le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, le projet Turcot et les infrastructures adjacentes du ministère des Transports du Québec, lequel sera substantiellement conforme au projet de cadre de collaboration joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE le ministre des Transports soit autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada le Cadre de collaboration relatif à la gestion des interfaces entre le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, le projet Turcot et les infrastructures adjacentes du ministère des Transports du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62591

Gouvernement du Québec

Décret 1172-2014, 17 décembre 2014

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— de la ministre de la Sécurité publique à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} au 6 janvier 2015 et à monsieur Martin Coiteux, membre du Conseil exécutif, du 7 au 12 janvier 2015;

— de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française à madame Francine Charbonneau, membre du Conseil exécutif, du 18 au 22 décembre 2014 et du 2 au 4 janvier 2015 et à madame Kathleen Weil, membre du Conseil exécutif, du 5 au 9 janvier 2015;

— de la ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais à monsieur Jean-Marc Fournier, membre du Conseil exécutif, du 29 janvier au 8 février 2015;

— du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Réforme permanente des programmes à monsieur David Heurtel, membre du Conseil exécutif, du 29 décembre 2014 au 1^{er} janvier 2015 et à madame Christine St-Pierre, membre du Conseil exécutif, du 2 au 4 janvier 2015;

— du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 5 au 12 janvier 2015;

— de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie à madame Stéphanie Vallée, membre du Conseil exécutif, du 5 au 12 janvier 2015;

— du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Montérégie à monsieur Pierre Paradis, membre du Conseil exécutif, du 22 au 31 décembre 2014 et à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} au 8 février 2015;

— du ministre de la Santé et des Services sociaux à monsieur Yves Bolduc, membre du Conseil exécutif, du 1^{er} au 11 janvier 2015;

— de la ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval à madame Dominique Vien, membre du Conseil exécutif, du 6 au 9 janvier 2015 et à madame Hélène David, membre du Conseil exécutif, du 10 au 13 janvier 2015;

— du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à monsieur Jean-Marc Fournier, membre du Conseil exécutif, les 3 et 4 janvier 2015 et à monsieur Pierre Arcand, membre du Conseil exécutif, du 5 au 11 janvier 2015;

— du ministre des Transports et ministre responsable de la région de Montréal à monsieur Yves Bolduc, membre du Conseil exécutif, du 7 au 17 janvier 2015;

— du ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, du 15 décembre 2014 au 12 janvier 2015;

— du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région des Laurentides à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015;

— du ministre responsable des Affaires autochtones à madame Kathleen Weil, membre du Conseil exécutif, du 3 au 8 janvier 2015;

— du ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, du 10 au 17 janvier 2015;

— de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à madame Dominique Vien, membre du Conseil exécutif, du 3 au 11 janvier 2015;

— du ministre délégué aux Mines et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec à monsieur Yves Bolduc, membre du Conseil exécutif, du 26 décembre 2014 au 9 janvier 2015;

— du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional et ministre responsable de la région de la Mauricie à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, du 3 au 11 janvier 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62592